

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 61

Artikel: La presse suisse et la guerre au Vietnam
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029407>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le docteur Vuilleumier écrit : « Ce sont les actes médicaux « techniques » qui relèvent pour la plupart de la médecine hospitalière qui augmentent le plus ». Or ces actes-là sont, en général, indépendants de la complaisance du patient à se faire soigner. Et ce ne sont pas les progrès faits par l'assurance-maladie ces vingt dernières années qui expliquent l'augmentation de cette forme de consommation médicale. Il s'agit là d'évidences. Mais il n'est pas inutile de les rappeler. La généralisation de l'assurance-maladie pose des problèmes complexes, raison supplémentaire pour liquider les faux problèmes. Une étude comme celle du docteur Vuilleumier place la discussion sur son vrai terrain.

Sur les banques suisses

Les banques suisses sont devenues un sujet international. La littérature y trouve son compte... numéroté; après 007, on fera l'histoire de 996 (le chiffre bancaire).

Mais les banques suisses sont aussi un sujet national. Quand nous abordons ce thème, nous contrôlons d'abord un réflexe. Il serait facile, selon une pente gauchisante, de voir dans les banques quelque puissance occulte et machinationnante. Or, l'activité bancaire est indispensable, comme toute autre activité commerciale ou industrielle, à la vie économique moderne. Il y a des banques, comme il y a des travailleurs.

Cette précaution prise, les prétentions des banques suisses apparaissent stupéfiantes. Dans aucun autre secteur on ne pousse plus loin l'affirmation : notre prospérité coïncide avec l'intérêt national. Quelques exemples.

On sait que la révision de la loi sur la Banque nationale suisse est en discussion. Elle donnera à la Banque nationale des moyens (modestes) d'agir sur le marché de l'argent, notamment en contrôlant l'augmentation des crédits. Dans un communiqué, l'association suisse des banquiers a fait savoir (nous citons) : « Dans nos conversations avec la Banque Nationale, nous avons proposé un système qui aurait donné aux banques le droit de participer véritablement aux décisions en qualité de partenaires. » (Souligné par les banquiers eux-mêmes).

Ainsi les banquiers découvrent la cogestion; les fédérations d'employés pourraient s'en féliciter; mais la cogestion bancaire est d'une autre nature que la cogestion ouvrière. Car les décisions de la Banque Nationale concernent l'intérêt national dans son ensemble. L'association des banquiers voudrait donc que lui soit reconnu le droit officiel d'être cogérant de la politique nationale.

Deuxième exemple. On sait que les émissions d'emprunts étrangers ont été limitées en Suisse, afin de décourager l'exportation de capitaux et de freiner la hausse du taux de l'intérêt. (Il y eut de notables exceptions pourtant. On n'a pas oublié les emprunts des compagnies pétrolières, notamment celui de Esso-France au moment du rachat des Raffineries du Rhône.) Or le dernier rapport de l'Association suisse des banquiers relève que les obstacles dressés devant l'émission d'emprunts étrangers n'empêchent d'ailleurs pas les exportations de capitaux par « d'autres voies incontrôlables ». Sur ces voies incontrôlables, le rapport lui-même apporte la prévision suivante : « La moitié des emprunts libellés en diverses monnaies, totalisant 5 milliards de francs émis en 1965 en Europe, ont été placés par les banques suisses », (sans que, hélas pour elles, elles aient pu encaisser les commissions qui reviennent aux banques qui prennent en charge l'emprunt; voyez donc la suite).

Troisième exemple. On n'ignore pas que la décision de supprimer l'impôt sur les coupons fut prise (perte: quelque 100 millions pour la Confédération) à un moment où les difficultés financières de la caisse fédérale étaient prévisibles. C'était un beau cadeau fait à la fortune. Mais les banques elles aussi y trouvaient leur avantage. L'impôt sur les coupons les empêchait de participer aux syndicats internationaux de banques lançant des emprunts sur les marchés euro-

péens. Désormais l'obstacle est levé. Un consortium s'est immédiatement constitué; il comprend les cinq grandes banques suisses auxquelles s'adjoignent un groupement de banquiers privés genevois et zuricois. Certes, il faudra obtenir l'autorisation de la Banque nationale avant de pouvoir placer ces emprunts sur le marché suisse. Mais on présume sa bienveillance. L'Union de Banque suisse écrit en effet : « Actuellement le consortium de banques envisage de participer à différents emprunts internationaux de premier ordre pour des montants qui atteindraient dans chaque cas la contre-valeur de 10 millions de dollars au maximum ». C'est beaucoup dans l'état actuel du marché de l'argent en Suisse. Le taux de l'intérêt n'est donc pas sur le point de baisser en Suisse ! Une motion sera développée devant les Chambres pour qu'elles reviennent sur leur décision de supprimer l'impôt sur les coupons. Après le communiqué des banques suisses, qui croit à ses chances de succès ?

Lendemain de votations

La double consultation du peuple suisse (initiative pour intensifier la lutte contre l'alcoolisme; article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger) mérite quelques remarques. Tout d'abord, on oublie que les citoyens ont la possibilité d'user du droit d'initiative de deux manières : la demande peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou celle d'un projet rédigé de toutes pièces. (L'initiative des indépendants était du premier type). La procédure n'est pas la même dans les deux cas. Lorsqu'il s'agit d'un texte précis, « rédigé de toutes pièces » (article 121 de la Constitution fédérale), il est soumis pour approbation ou refus au peuple et aux Cantons. C'est la pratique courante. Mais lorsqu'il s'agit d'une initiative « conçue en termes généraux », seule la « majorité des citoyens » est exigée pour que le principe soit admis; ensuite, compte tenu de l'avis préalable du peuple, les Chambres sont tenues de légiférer et, enfin, une fois le texte rédigé entièrement, peuple et Cantons sont consultés pour ratification.

Ces ressources de la procédure en matière d'initiative sont généralement ignorées. C'est regrettable, car l'initiative rédigée en termes généraux mériterait un meilleur usage.

Un exemple vient d'emblée à l'esprit. L'initiative de l'Union syndicale et du Parti socialiste contre la spéculation foncière. De quoi s'agissait-il ? D'obliger les Chambres à légiférer, et, en cas de refus, d'en appeler au peuple. Une initiative générale aurait suffi. Certes, lorsqu'un parti ou une association ont des raisons de se méfier de la majorité du Parlement, ils peuvent préférer la mettre au pied du mur, la contraindre par un texte précis, ne pas lui laisser la liberté de biaiser. Ce n'est juste qu'en théorie; mais en réalité, tout mouvement qui touche de près au Pouvoir espère avoir l'occasion de négocier l'initiative qu'il lance; il se réserve toujours le droit de la retirer en faveur d'un contre-projet meilleur. Il part donc de l'idée qu'il y aura négociation. Mais s'il se prépare aux marchandages, ne serait-il pas plus normal qu'il lance une initiative qui se contentât de poser la question de principe ?

L'initiative « entièrement rédigée » resterait (avec des chances de succès fort minimes) la ressource des petits partis ou des mouvements qui n'ont pas la possibilité de négocier avec poids à l'échelle fédérale.

Suisses à l'étranger et Jurassiens de l'extérieur

L'article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger apportait un seul élément nouveau noyé dans un texte très formel. C'est la possibilité de légiférer pour donner aux Suisses de l'étranger le droit de vote en matière fédérale.

On peut admettre que cette législation se fera attendre longtemps. Pourquoi, disent les opposants,

consulter des citoyens de l'étranger qui n'auraient pas à subir les conséquences des lois sur lesquelles ils se prononceraient ? En revanche, si la structure de la Confédération est remise en cause, si la Constitution est modifiée, il serait, semble-t-il, légitime de consulter l'ensemble des citoyens suisses, quelle que soit leur résidence, puisque leur qualité de Suisse risque d'en être modifiée.

Ce principe a donc été admis par la majorité du peuple et à l'unanimité des Cantons.

Ce qui est curieux, c'est que personne (à notre connaissance) n'ait fait un rapprochement avec le problème que posent les Jurassiens. On sait qu'ils demandent, pour le jour où la question de l'autonomie du Jura sera soumise aux Jurassiens, que ceux de l'extérieur puissent être, aussi, consultés sur cette question fondamentale entre toutes. Cette prétention était jusqu'ici contestée.

Mais l'analogie avec le nouveau droit fédéral est évidente; l'article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger, approuvé par tous les Cantons, Berne y compris, deviendra une pièce du plaidoyer jurassien.

La presse suisse et la guerre au Vietnam

La presse est un pouvoir. Il est donc naturel que s'organisent les contre-pouvoirs. Une de ces méthodes de contrôle, c'est l'examen scientifique des variantes de l'information à partir d'un même événement.

Que savons-nous de la guerre au Vietnam en lisant la presse suisse ? Trois professeurs se sont posé cette question : Urs Jaeggi, qui enseigne la sociologie à l'Université de Berne, un non-conformiste alémanique, qui mit en boule les nerfs de Max Weber pour avoir écrit dans la « Rote Revue » un article intitulé « A la recherche d'une opposition de gauche » et qui a été appelé aujourd'hui à tenir une chaire dans une haute école allemande; il était assisté de MM. Willy Wyniger et Rudolf Steurer.

Dans la masse des quotidiens et hebdomadaires suisses (402), ils en ont choisi sept comme représentatifs soit : la N.Z.Z., la Tagwacht, le Vaterland, le Bund, le Vorwärts, die Tat, Blick et la Weltwoche. Ces journaux furent dépouillés pour la période allant du 1^{er} au 31 janvier 1966. Le résultat de ces travaux a été publié dans le numéro 27 de la collection Polix, des « Editions évangéliques » à Zürich (ce détail à retenir pour fixer une certaine image de la Suisse allemande), sous le titre : « La presse suisse et la guerre au Vietnam ».

Disons d'emblée que l'échantillonnage ne justifie pas le titre. L'absence de la presse romande est une faute grave de méthode; la confrontation aurait été du plus haut intérêt. Les journaux ainsi dépouillés furent critiqués de quatre points de vue : le choix des titres, les dépêches d'agence, l'illustration, les commentaires rédactionnels, et les informations des correspondants. Un exemple de l'intérêt de ce travail : Le 22 décembre 1965, le « New York Times » titrait : « Arrosage américain des champs de riz pour détruire le ravitaillement vietcong. » « Le Monde » du lendemain fournissait la même indication sous le titre : « Les Américains détruisent avec des herbicides les récoltes de riz du Vietcong », et la « National-Zeitung » « Gaz empoisonnés contre les récoltes de riz. » Ce titre précis devenait dans la « Neue Zürcher Zeitung » « Guerre pour le riz ». Et pourtant M. Willy Bretscher, rédacteur en chef de la N.Z.Z., écrivait quant à l'importance des titres : « Il existe dans le journalisme actuel la tendance de sortir de l'événement quotidien n'importe quoi de particulièrement coloré et d'en faire le contenu unique du titre, afin d'avoir un titre accrocheur. Ceci nous ne le voulons pas, car nous ne voudrions pas que le lecteur soit influencé dans un certain sens par le titre

(Suite page 4)

La presse suisse et la guerre au Vietnam (suite)

qui chapeaute et croie que l'événement doit être considéré sous ce seul aspect, ou, ce qui arrive, qu'il ne lise que le titre. » ! Mais dans le cas présent, la N.Z.Z. édulcore pour effacer dans le titre l'horreur du génocide; dans la même intention la dépêche qui accompagnait ce titre fut tronquée.

Malgré tout, compte tenu des orientations différentes, il se dégage une sorte d'uniformité de l'information helvétique. Nos journaux pour l'essentiel dépendent des agences de presse, qui elles-mêmes travaillent avec des informations qui, sur place, à Saïgon, sont censurées et filtrées. Aussi les sociologues trouvent en conclusion que la presse suisse manque d'esprit critique et informe unilatéralement. Il vaudrait la peine de pousser plus loin l'analyse. L'étroitesse de l'information peut tenir à l'orientation du journal, elle peut être le reflet de la pauvreté du journal. Aucun des journaux suisses ne possède de correspondants permanents à Saïgon. Hanoï, n'en parlons pas ! Trop peu, même les plus grands, organisent systématiquement la lecture de la presse internationale, tiennent à jour des archives complètes.

Il faut remarquer de ce point de vue que l'effort de la « Feuille d'Avis de Lausanne » qui a déjà envoyé deux reporters au Vietnam a introduit un nouveau style dans la presse suisse. Mais une presse aussi dispersée (402 journaux, nous le rappelons) ne peut s'offrir que rarement une information à la source. La qualité de la recherche des renseignements exigerait une concentration ou en tout cas une coordination des efforts entre plusieurs journaux.

Du travail de Urs Jaeggi et de ses collaborateurs se dégage une double leçon : l'utilité face au pouvoir de la presse des contre-pouvoirs, et la nécessité pour la presse suisse de se donner les moyens d'accéder à l'information de première main. C'est dire qu'elle devra évoluer.

Le Congrès de l'Union syndicale

A relever : deux propositions importantes des Cartels syndicaux de Genève et de Vaud. La première qui demande la création d'un institut syndical de recherches économiques et sociales (Genève); la seconde qui propose le développement de l'épargne négociée et la création d'un fonds syndical de placement (Vaud). Nos lecteurs savent que cette thèse nous est chère. Nous aurons l'occasion à propos du plan Leber et de l'amendement Wallon de revenir sur ce sujet dans nos prochains numéros.

A signaler : la richesse en documentation du rapport d'activité de l'Union syndicale. Ceux qui aiment disposer d'une solide documentation économique y trouveront, groupés, de nombreux renseignements utiles. Un bon outil de travail : à se procurer !

La mort de Freinet

La même année voit mourir Célestin Freinet et Roger Gal. Leur mort passe inaperçue, au milieu du flot d'informations mondiales d'un inégal intérêt. Ils seront tous deux pourtant de ceux qui auront, peut-être, durablement marqué notre époque.

La vie de Freinet avait été popularisée par le film l'« Ecole buissonnière ». Sténographiquement, nous en rappellerons quelques étapes.

Né dans les Alpes françaises; berger comme tous les gosses du village dans les garrigues; l'école normale d'instituteurs; la guerre de 1914; Verdun; blessé au poumon et gazé; en 1920 il prend un poste d'instituteur à Bar-sur-Loup près de Grasse; il invente le travail libre, l'imprimerie à l'école au service de la pédagogie; ses idées de gauche, son laïcisme, son indépendance d'esprit lui valent la haine des milieux conservateurs (1933-1934); révoqué, il vit de sa pension de grand blessé; de ses mains, il bâtit sa propre école libre; il y met au point plusieurs techniques de la pédagogie moderne : travail en équipes, films, jeux mathématiques, boîtes de sciences. Arrêté lors de la deuxième guerre mondiale, relâché en 1941 vu son état de santé, il prend le maquis; dans les chalets des Alpes où il se réfugiait, il écrit son ouvrage fondamental : « Essai de psychologie sensible ». A la Libération, son école devient officiellement l'école expérimentale de Vence sur Cannes, dont les expériences d'enseignement, le matin seulement, avec après-midis réservés au sport et à l'enseignement pratique, sont souvent citées.

Le 10 octobre, à Gars, dans le Var, Freinet était inhumé; sans discours, sans prêtres, sans couronnes. Deux cents amis étaient là. Parmi eux, des éducateurs romands. Le rayonnement de Freinet ne connaissait pas de frontières.

(Notice établie sur la base d'un texte mis à notre disposition par des enseignants, adeptes des méthodes de Freinet).

Un rire intercantonal

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs genevois : un joyeux rire secouait leur canton que l'onde hilarante n'avait pas encore passé les frontières. Nous ignorions les sommets du raffinement international de Genève. Encore un méfait du cantonalisme. Ce chef-d'œuvre d'anthologie, dû à la plume du rédacteur en chef de la « Tribune de Genève », (19.9.1966) méritait une plus large diffusion. Tout culsterreux que nous sommes, nous aimons aussi les occasions de nous les taper par terre.

D. P.

A Vandœuvres M. et M^{me} Ortiz-Patino pendent la crémaillère

« Lundi matin, les derniers invités de M. et M^{me} Jaime Ortiz-Patino ont quitté Genève : ils étaient venus de France, du Portugal, et d'un peu partout en Europe pour la fête admirablement réussie offerte à Vandœuvres où les deux hôtes pendaient la crémaillère en compagnie d'un grand nombre d'amis genevois. La gentillommière de M. et M^{me} Ortiz-Patino a été dessinée par un architecte de Paris, Jacques Rognault, et bâtie par Jérôme Gini sur l'ancienne propriété de 30 hectares de M^{lle} Nathalie Boissier. L'emplacement exact de la maison a été choisi par Russell Page, architecte-paysagiste anglais.

« La grande allée, samedi soir, était éclairée de flambeaux piqués dans les pelouses. Huit chauffeurs prenaient en charge les voitures dans la cour de la ferme, et les 400 invités à dîner ont parcouru à pied sur un tapis rouge la distance qui les séparait encore de la maison principale.

D'une voix de stentor, comme à « la belle époque », un huissier annonçait les noms des invités à leur entrée dans le grand salon en boiseries bleu pâle réchampiés blanc. M^{me} Ortiz-Patino, dont la famille était propriétaire du grand journal égyptien « Al Ahram », recevait dans une ravissante robe de ton rose qui avait été créée pour la circonstance par Givenchy.

« Philippe Hérouard de chez Jansen avait mis au point la décoration d'un goût parfait : une tente de 725 mètres carrés, formée en réalité de six tentes juxtaposées les unes aux autres, était tapissée comme un écrin d'une toile blanche aux fleurs bleues. Le ciel de la tente était bleu uni et tous les lustres étaient verts, habillés de fleurs de lys blancs. Jacques Besnard, auquel on devait la décoration florale, avait également composé de magnifiques bouquets.

« La construction de la tente en soi avait été toute une aventure : la pluie torrentielle, il y a trois jours, avait révélé des infiltrations d'eau entre le salon et la tente, puis la bise à décorner les bœufs, vendredi, avait failli tout emporter. La charpente, construite par Nicolas Casai et ses hommes, fut renforcée dans la nuit de vendredi à samedi de parois vitrées.

« Les invités se répartirent ensuite autour de 48 tables ce qui leur valut un cortège spectaculaire lorsqu'au dessert on vit apparaître 48 bombes glacées illuminées.

Le grand chef de cuisine, M. Scherrer, et ses aides, avaient travaillé pendant plus d'une semaine préparant pour le buffet langouste en bellevue, saumon décoré, faisant en volière, filets Wellington, mousse de foie gras et grands jambons décorés.

Le service assuré par 70 personnes en tout, fourni par l'hôtel Richemond, était placé sous les ordres de deux premiers maîtres d'hôtel, MM. Bisetti et Pont.

« A la table du maître de maison, on reconnaissait M. et M^{me} Max Petitpierre, ancien conseiller fédéral, ainsi que de nombreuses personnalités.

Parmi celles venues de Paris, on reconnaissait la princesse d'Arenberg, le prince Beauvau-Craon, le cdt. Paul-Louis Weiler, conversant avec des personnes bien connues en Suisse telles que l'infante d'Espagne, comtesse Marone, la princesse Del Drago, la princesse de Liechtenstein et bien d'autres.

« ... Enfin, on ne saurait omettre tous ceux si connus pour lesquels Genève est devenue une seconde patrie, et notamment le baron et la baronne Edmond de Rothschild.

« Puis, on se mit à danser avec deux orchestres excellents dont l'un était arrivé de Londres par avion la nuit précédente.

Après le dîner, 150 personnes invitées pour le bal étant venues se joindre à ceux qui dinaient, il y eut une distraction de choix imprévue : la visite de la maison.

La bibliothèque, couleur pain brûlé, abrite une collection admirable de tabatières en or du XVIII^e siècle constituée depuis une dizaine d'années par M. Jaime Ortiz-Patino personnellement. Il y a aussi de beaux livres d'art et plusieurs Guardis.

Au premier étage, le clou est l'appartement des enfants : dans leur chambre tout est à double puisqu'ils sont jumeaux, et le choix des papiers peints gais et colorés est l'un des succès d'Hérouard. La chambre des parents Second Empire, avec des opalines en vert et rose, et un très beau Frans Hals, est également une réussite.

« Ces détails donnent, en fait, le ton de la soirée : elle éblouissait non pas par la richesse, mais par le bon goût. Les femmes, les robes, les mets, la musique et les conversations avaient un style authentique et raffiné. Genève n'avait sans doute jamais vu de soirée exactement comparable, et il n'y en aura sans doute plus avant longtemps. La comparaison qui venait à l'esprit est celle qu'on peut faire avec la fête donnée par l'Aga Khan pour l'inauguration du Palais des Nations. Mais le cadre et les temps ont changé. Dans les deux cas pourtant, en dehors des gens qui se sont amusés, il y a un autre bénéficiaire : l'économie genevoise. Pour chaque coiffure, il y a un coiffeur; pour chaque réglis, un fournisseur, etc.

M. et M^{me} Ortiz-Patino ont réussi quelque chose de rare : une soirée somptueuse conservant néanmoins le cachet d'une élégance naturelle. »

G.-H. M.